

34^{ÈME} RÉUNION DU SOUS-COMITÉ OHI-COI GEBCO SUR LES NOMS DES FORMES DU RELIEF SOUS-MARIN (SCUFN). SÉRIE DE VISIOCONFÉRENCES (VTC),

7 janvier, 7 juin et 16-17 novembre

Contribution au programme de travail de l'OHI pour 2021

Tâche 3.6.1	Organiser, préparer et rendre compte des réunions annuelles des ... organismes associés, y compris ... le SCUFN.
-------------	--

En raison de la pandémie de Covid-19, la 34^{ème} réunion du Sous-comité OHI-COI-GEBCO sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN), qui devait initialement se tenir à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), a été réorganisée en trois visioconférences (VTC) avec des sessions de trois heures chacune, les 7 janvier (VTC01), 7 juin (VTC02) et 16-17 novembre 2021 (VTC03). L'ensemble de ces sessions en VTC constitue la 34^{ème} réunion du SCUFN.

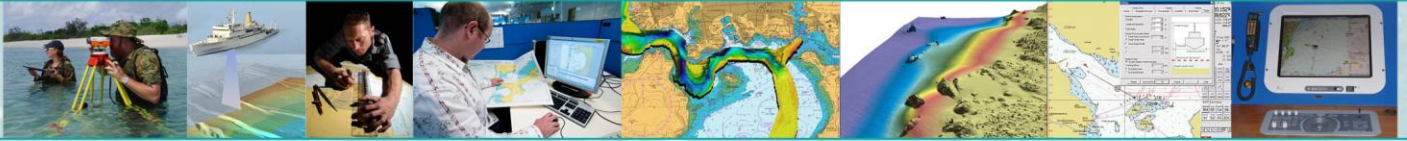
La réunion était présidée par le Dr Hyun-Chul Han (représentant de la COI) de l'Institut coréen des géosciences et des ressources minérales (KIGAM - ROK). La réunion VTC01 a réuni environ 30 participants enregistrés, dont 10 des 12 membres du SCUFN. Des observateurs et des experts en la matière du Brésil, du Chili, de la Chine, de l'Inde, du Japon, de la Malaisie, du Portugal, de la République de Corée et du Viet Nam, ainsi que M. Toshihiko Chiba, de la Section Politique marine et Coordination régionale de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, ont également participé à la session de la VTC01. Le Directeur Luigi Sinapi et l'adjoint aux Directeurs Yves Guillam (Secrétaire du SCUFN) y représentaient le Secrétariat de l'OHI. En raison de la nature du SCUFN, il est rapidement apparu qu'il était trop compliqué de mener des sessions VTC aussi courtes avec autant de participants dont les déclarations importantes¹ ne pouvaient être traitées dans le temps imparti. Il a donc été décidé que la participation aux VTC02 et VTC03 serait limitée aux seuls membres du SCUFN, la priorité étant donnée dans l'ordre du jour à l'évaluation des propositions de dénomination.

Le SCUFN a reçu un nombre important de propositions de dénomination en 2021 :

- Pour la VTC01, des propositions ont été reçues du Canada (2+12²), de la République de Corée (3), de la Chine (13), de la Nouvelle-Zélande (12+3²), du Viet Nam (70), de la Malaisie (11), du Brésil (25+1²), de la Fédération de Russie (2), du Chili (1), des Etats-Unis d'Amérique (1) et de la Serbie (4).


¹ Les déclarations de la Chine, de la Malaisie et du Vietnam sont disponibles sur le site web SCUFN34 > VTC01.

² Procédure accélérée



- Pour la VTC02, des propositions ont été reçues du Japon (28), du Japon et des Etats-Unis (4), du Royaume-Uni (1), des Etats-Unis d'Amérique (90³) et de la Chine (27).
- Pour la VTC03, des propositions ont été reçues des Philippines (25+5²), de la Fédération de Russie (1), des Etats-Unis d'Amérique (2), de la Nouvelle-Zélande (12+1²), du Brésil (8), du Chili (1), du Viet Nam (67) et de la Chine (56+9²).

Sur ces 497 propositions de dénomination, seules 77, évaluées comme ne présentant pas de problèmes significatifs, ont été directement acceptées⁴ par les membres du SCUFN. Toutes les autres ont été soit reportées (187), soit refusées (6), soit maintenues en "attente" (227). La plupart des propositions considérées comme en *attente* sont celles dont les formes du relief sous-marin sont situées dans des zones maritimes vulnérables où la consultation réciproque de toutes les parties intéressées est vivement recommandée par le SCUFN, conformément aux directives B-6. L'expérience acquise montre que, normalement, un consensus ne peut être atteint sans consultation préalable. En conséquence, les propositions en suspens sont conservées pendant 2 ans seulement dans les archives du SCUFN. Afin de sortir de cette situation critique et de tenter de mettre en place un processus décisionnel plus solide, le secrétaire du SCUFN, soutenu par le président et le vice-président, a proposé de concevoir un "arbre de décision" basé sur la localisation des propositions de dénomination (dans les limites des ZEE nationales, dans les ECS, dans les limites officielles, revendiquées, contestées, etc.). Ce processus expérimental a été développé avant la VTC02, mais a été mis en attente en raison de préoccupations sérieuses et sensibles soulevées par certains membres du SCUFN, qui ne pouvaient être débattues efficacement par courrier électronique ou lors de réunions en VTC uniquement. Lors de la VTC03, le SCUFN a voté en faveur de la poursuite de ce développement afin qu'il soit expliqué et débattu lors de la réunion SCUFN-35 en 2022, puis testé dans le cadre des quelques prochaines réunions du SCUFN.



IHO *Towards a decision tree ?*

How to facilitate the work of SCUFN and the decision-making process depending on the position of undersea features – Towards a decision tree

Version 0-A dated 30 March 2021

By Yves GUILLET, Assistant Director and SCUFN Secretary, IHO Secretariat

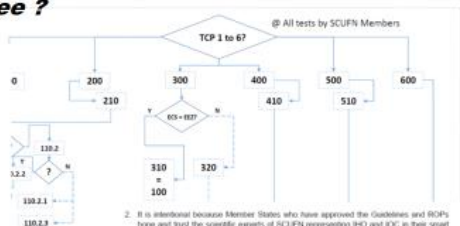
International Hydrographic Organization

A. Guidelines, Rules of Procedures (not exhaustive)

1. International consent for naming undersea features is limited to those features entirely or mainly above the 50' but outside the external limits of the territorial sea, not exceeding 12 nautical miles from the baselines, in agreement with the United Nations Convention on the Law of the Sea (UNCLOS, Art. 210, Section 1A).
2. Names approved by national authorities in waters beyond the territorial sea should be accepted by other States if the names have been applied in conformity with internationally accepted practices. (SCUFN 4.2.3, Section D)
3. In the event of a conflict, the persons and/or authorities involved should resolve the matter. Where two names have been applied to the same feature, the older name generally should be accepted. Where a single name has been applied to two different features, the feature named first generally should retain the name. (SCUFN 4.2.3, Section E)
4. It should be the policy to use forms of names applied by national authorities having responsibility for the pertinent area. (SCUFN 4.2.3, Section I)
5. There is significant benefit to be gained from mutual consultation by all interested parties in preparing and submitting proposals to SCUFN. National naming authorities are encouraged to consult on undersea features names in their mutual areas of interest prior to submitting proposals to SCUFN. (SCUFN 4.2.3, Section H)
6. Approved Members of the Sub-Committee reviewed their parent organization (IMO or ICAO) as experts. (SCUFN ROP 2.1.2)
7. The Sub-Committee will not consider undersea feature name proposals that are politically sensitive. (SCUFN ROP 2.1.6)
8. Since SCUFN 4.2.3 of the List of Naming Authorities (see section), maintaining, as a stand-alone document, on the SCUFN website, this list indicates those nations who wish to be informed/consulted when an undersea feature naming proposal is located in their areas of jurisdiction. (SCUFN Report, paragraph 3.1 and sub-paragraph)

B. Initial and Basic considerations

1. The existing Guidelines and Rules of Procedures, use sometimes unclear wording for designating maritime areas (areas of interest, areas of jurisdiction...), encouraging mutual consultation rather than enforcing, noting the possibility of having politically sensitive cases, without explicitly defining them. This is intentional!



2. It is intentional because Member States who have approved the Guidelines and ROP's have used their scientific experts or SCUFN representing IMO and ICAO in their own ability to find the most acceptable solutions and compromise by consensus to move forward in the spirit of international recognition of undersea feature names for mankind.

3. It should be fully acknowledged that it is also a major asset for SCUFN to be legitimate to accept any undersea feature name proposal as long as it is located beyond the external limit of the territorial sea of any coastal State. It is thought!

4. By law, under UNCLOS, there is no disposition for undersea feature naming as such. In other words, the EEZ deals with regulations related to the water column. It may say that in simple words... but UNCLOS does not address the rights of a coastal State with regards to undersea feature naming.

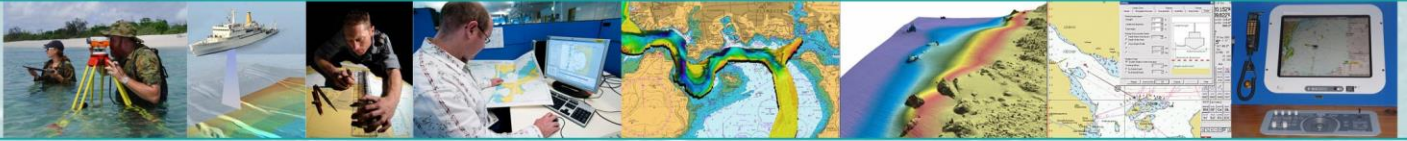
5. This can be applied to the Extended Continental Shelf (ECS). However, the ECS, by construction, implies that we deal not with the water column, but with sea bottom and sub-bottom. For this reason, one could argue that undersea (rock) feature naming might be a matter of concern or interest for the coastal State claiming an ECS.

6. This helps in stating that when the Guidelines mention " areas of interest... " it does not mean strictly speaking that it is equivalent to a one-to-one relationship with EEZ and ECS limits.

7. Therefore, it should be acknowledged that in general, " areas of interest " may apply to EEZ, ECS, but also Deep Seabed Mining areas, Submarine Cables restricted areas... areas managed by the International Seabed Authority. And then, even if the limits of an area are IHO-approved (but this approval is not ratified by a coastal State for instance), or claimed only, or recognized by some but not by all, etc. it means that any specific area of such type can fall under A-B criteria above (ROP 2.1.6). As a consequence, should an IHO SCUFN international recognition to undersea features located in unclaimed, unclaimed, un... of the High Sea only? It would certainly be contradictory with the spirit of GRCO and IHO. It would be pointless and ridiculous.

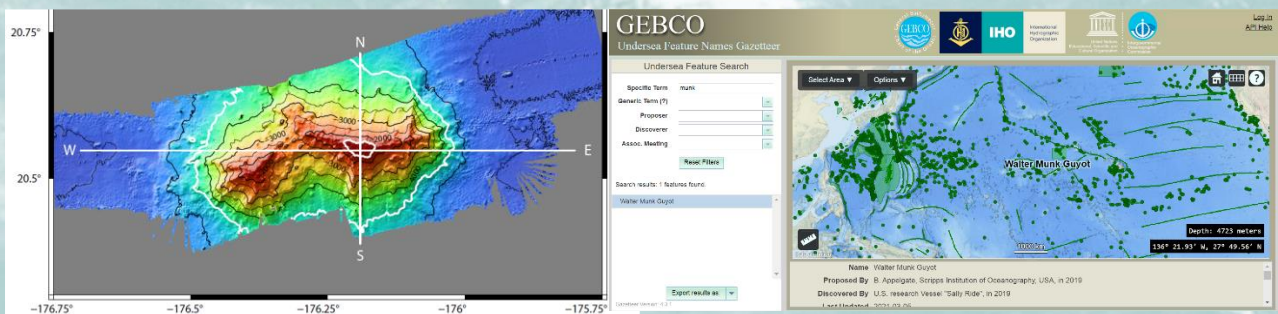
³ De Caladan Oceanic.

⁴ Acceptées (et adoptées pour une procédure accélérée).



Grâce à l'examen préalable effectué par les membres du SCUFN via l'interface d'évaluation scufn.ops-webservices.kr, le processus VTC mené par le président a été suffisamment efficace pour approuver 77 propositions de dénomination comme indiqué ci-dessus. Parmi ces noms, il convient de noter que le travail de deux éminents scientifiques a été reconnu par le SCUFN cette année, à savoir :

- le « mont sous-marin Agapova », proposé par l'Institut géologique de l'Académie des sciences de Russie (GINRAS), en mémoire de Mme Galina Vladimirovna Agapova (1930-2018) ;
- le « Guyot Walter Munk », proposé par la Scripps Institution of Oceanography de l'Université de Californie San Diego, Etats-Unis, en mémoire du légendaire océanographe/géophysicien Dr Munk (1917-2019).



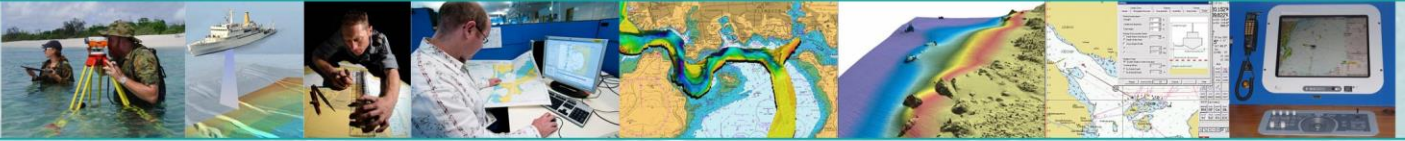
Feature Description:	Maximum Depth:	5200 meters	Steepness :	2603m vertical relief in 9 km horizontal distance
	Minimum Depth :	1397 meters	Shape :	Base: Ellipse Summit: Ellipse
	Total Relief :	3803 meters	Dimension/Size :	Base diameter: 32 km

Le « Guyot Walter Munk » situé dans les montagnes orientales du Pacifique moyen

D'autres propositions de dénomination ont été placées avec le statut "en attente" en raison de l'utilisation de noms de personnes en vie. Le SCUFN n'accepte pas ces termes spécifiques, en général, en application d'une recommandation de la résolution VIII/2 de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, actuellement en vigueur dans les directives de la B-6. Toutefois, il a été décidé de définir provisoirement certains critères permettant d'éventuelles exceptions aux règles à l'avenir.

Le sous-comité a également été confronté cette année à une situation dans laquelle plusieurs questions « internes » n'ont pas pu être traitées « en profondeur » au cours des

sessions (archives du SCUFN et dépôt, interopérabilité avec l'Index de la GEBCO exploité par la NOAA, interface pour la soumission directe par les auteurs de propositions, etc.).



Toutefois, lors de la VTC03, le SCUFN a accepté de modifier les définitions de certains critères de décision utilisés dans les résultats des examens de propositions de dénomination (ACCEPTÉ, ADOPTÉ, NON ACCEPTÉ, EN ATTENTE). Notant que certains membres étaient presque arrivés au terme de leur premier mandat de cinq ans, le secrétaire du SCUFN a également entrepris un examen rapide de la situation des membres du SCUFN afin d'anticiper la nécessité pour l'OHI et la COI de faire des appels à candidatures pour ces postes vacants, le cas échéant.

En raison du retard engendré par la situation de pandémie, le sous-comité a convenu de planifier deux sessions complètes en personne pour le SCUFN-35 en 2022. Il est prévu que le SCUFN-35.1 sera accueilli pendant une semaine par le Secrétariat de l'OHI, à Monaco, en mars. Si la Fédération de Russie donne son accord, la SCUFN-35.2 devrait avoir lieu à Saint-Petersbourg. Les membres du SCUFN de l'Australie et du Kenya ont proposé de réfléchir à la possibilité d'accueillir les SCUFN-36 et SCUFN-37, respectivement en 2023 et 2024.

A la fin de la VTC03, le président a remercié tous les participants pour leurs efforts, leur soutien et leur implication, ainsi que M. Insung Park, chargé de projets au Secrétariat de l'OHI (détaché par la République de Corée), qui a apporté un soutien remarquable à la préparation des 3 sessions VTC.



Participants à la VTC03 de la réunion SCUFN-34